

Image not found or type unknown



indivision post communautaire

Par **conchy**, le **01/01/2013** à **12:05**

Je suis propriétaire d'un logement acheté en 1984 sous le régime de la communauté de bien, et divorcée depuis 1989, restée en indivision, crédit soldé en 1999 et réglé de puis 89 par mon ex-conjoint. Il a occupé les lieux de 89 à aujourd'hui sans verser de loyer. j'aimerais savoir comment calculer ma quote part sachant qu'il y a prescription sur les loyers antérieurs à 5 ans. Dans le cas où je posséderais les 2/3 du bien puis - je éviter la voie judiciaire pour la vente?

Cordialement
Mme Angulo